

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 26 OCTOBRE 2021 – 19H00
SALLE POLYVALENTE A LONGESSAIGNE

FINANCES

Décisions modificatives

Le conseil communautaire,

- Vu le niveau d'exécution des dépenses et encaissement des recettes budget par budget
- Considérant les recettes supplémentaires notifiées à intégrer par rapport aux inscriptions du budget primitif,
- Vu les projets et dépenses nouvelles non connus au moment du vote,
- Vu les besoins d'emprunts,
- Vu les décisions modificatives présentées pour les budgets principal, centre aquatique Escap'ad, Hurongues, crèche de Chevrières, assainissement, ordures ménagères, économie, Simoly Urba ainsi que pour les ZA de Croix Chartier, Grange Eglise II, Les Plaines et Le Plomb,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les décisions modificatives telles que présentées en séance et portant sur les budgets susmentionnés.

Autorisation de contracter 2 prêts relais

Le conseil communautaire,

- Vu les besoins d'emprunts tels qu'ils figurent dans le budget 2021 (BP+DM) pour les opérations suivantes :
 - ZA Bellevue II : 1.200.000 €
 - ZA Les Plaines : 1.619.000 €
- Considérant que le Président a délégation pour signer les contrats de prêts à hauteur de 1 million d'euros,
- Vu les projets de contrats à intervenir pour ces deux emprunts,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la contractualisation avec les structures bancaires (Caisse Epargne et/ou Banque Postale) pour les emprunts susmentionnés,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les contrats de prêt à intervenir.

Dissolution du budget annexe restaurant Maringes / reprise des résultats

Le conseil communautaire,

- Vu la délibération du conseil communautaire du 26 février 2020 approuvant la cession anticipée du café restaurant de Maringes au profit de ladite commune et ce, d'un commun accord,
- Considérant que toutes les modalités administratives et financières relatives à ce changement de propriétaire sont réalisées,
- Vu la proposition de dissoudre le budget annexe « restaurant de Maringes »,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la dissolution du budget annexe « restaurant de Maringes », avec reprise des résultats par le budget principal soit :

- un déficit de 42.185,74 € en fonctionnement
- un excédent de 21.152,20 € en investissement

Changement dénomination des budgets SIMOLY et SIMOLY URBA

Le conseil communautaire,

- Considérant que les dénominations des budgets ont été reprises, lors de la fusion de 2017, à partir de celles existantes, conservant ainsi le nom de SIMOLY pour deux d'entre eux : SIMOLY et SIMOLY Urba,
- Considérant qu'il convient d'identifier plus clairement l'objet de ces budgets au regard de leurs contenus,
- Vu la proposition de les modifier comme suit :
 - le budget SIMOLY deviendrait budget annexe « centre médical de l'Argentière (CMA) » car hormis le solde d'actions agricoles et forestières menées dans le cadre des politiques contractuelles, les écritures principales concernent le CMA,
 - le budget SIMOLY URBA deviendrait budget annexe « service autorisation droit du sol (ADS) »,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la modification des dénominations des budgets Simoly et Simoly Urba comme précitée,

DIT que cette modification sera à effet du 1^{er} janvier 2022.

Admission en non valeurs créances éteintes pour le budget ordures ménagères

Le conseil communautaire,

- Vu l'état transmis par le Trésor Public et concernant les créances éteintes pour le budget « ordures ménagères » d'un montant de 5.878,54 €,
- Considérant que les procédures collectives entraînent l'effacement des dettes lorsque la clôture pour insuffisance d'actifs est actée par jugement,
- Considérant qu'il convient d'en délibérer,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le montant de créances éteintes pour le budget « ordures ménagères » d'un montant de 5.878,54 €,

ACTE que cette procédure entraîne définitivement l'effacement des dettes.

RESSOURCES HUMAINES

Modification du tableau des effectifs

Le conseil communautaire,

- Vu la nécessité de procéder à l'actualisation du tableau des effectifs pour prendre en compte les modifications suivantes :
 - Augmentation du temps de travail de l'agent chargé de la perception de la REOM de 80% à 90 %
 - Ajustements du temps de travail des professeurs de musique en fonction des inscriptions (quotités définitives le 23 octobre). Diminution prévisible car moins d'élèves
 - Création d'un poste d'agent de maîtrise par suppression d'un poste d'adjoint technique pour le responsable de proximité des équipes de collecte des déchets
 - Création d'un poste en catégorie B pour remplacement secrétaire de mairie à l'échelle des 32 communes. Point qui a été demandé dans le cadre du travail engagé sur les besoins de mutualisation
- Vu la proposition d'approuver les dites modifications,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la modification susdite du tableau des effectifs.

BATIMENTS

Approbation avenants travaux piscine de Hurongues

Le conseil communautaire,

- Vu les travaux de reprise de l'étanchéité du grand bassin de la piscine de Hurongues,
- Considérant que des prestations supplémentaires sont nécessaires,
- Vu les projets d'avenants à intervenir avec les entreprises :
 - Lot 1 Démolition - Gros-œuvre / entreprise AUGLANS
+700 € HT soit + 0,37 % ce qui porte le marché à 190.674,50 € HT
 - Lot 2 Traitement de l'eau / entreprise HERVE THERMIQUE
+ 5.570,52 € HT soit + 11,06 % ce qui porte le marché à 55.951,73 € HT

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les avenants à intervenir avec les entreprises Auglans et Hervé Thermique pour la poursuite des travaux de réfection du bassin de Hurongues,

AUTORISE Monsieur le Président à les signer.

Adhésion au groupement de commande pour l'achat d'énergie coordonné par le SIEL-Territoire d'Énergie Loire

Le conseil communautaire,

- Considérant que le SIEL assure, via son groupement de commande, la fourniture d'électricité pour les bâtiments suivants :
 - Station de refoulement des eaux usées à Châtelus
 - Crèche à Chevrières
 - Station d'épuration à St Denis s/Coise
 - Poste de refoulement à St Denis s/Coise
 - Station des eaux usées à St Denis s/Coise
 - Station de relevage à Virigneux
- Vu le projet de convention d'adhésion au groupement d'achat d'énergies du SIEL,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la convention d'adhésion au groupement de commande pour l'achat d'énergie, à intervenir avec le SIEL42,
AUTORISE Monsieur le Président à la signer.

MOBILITE

Nouvel établissement public – désignation d'un représentant titulaire et suppléant

Le conseil communautaire,

- Considérant la création en cours du nouvel Etablissement Public qui remplacera le SYTRAL,
- Considérant la nécessité de désigner un représentant titulaire et un suppléant pour siéger au conseil d'administration de cette structure,
- Vu les candidatures de Mrs Régis CHAMBE et Jérôme BANINO,
- Vu les résultats du vote en la matière,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la désignation de Monsieur Régis CHAMBE, en tant que titulaire, et de M. Jérôme BANINO, en tant que suppléant, pour représenter la CCMDL au conseil d'administration du nouvel Etablissement Public (ex SYTRAL)

AGRICULTURE

Projet installation à Haute-Rivoire – proposition prise en charge portage financier avec la SAFER

Le conseil communautaire,

- Considérant la délibération du conseil communautaire du 28 septembre 2021 approuvant la convention cadre avec la SAFER permettant de s'appuyer sur cet établissement en cas de besoin,
- Considérant la nécessité de constituer une réserve foncière et de soutenir l'installation agricole,
- Vu le projet d'installation agricole d'un jeune de 19 ans sur la commune de Haute Rivoire, en production bovin lait,
- Considérant son projet initial de s'installer en GAEC, contrecarré par le décès brutal de l'exploitant en place,
- Considérant la proposition de la SAFER de racheter la propriété aux héritiers en partenariat avec la CCMDL, pour le portage financier de la propriété, sa gestion administrative et la prise en charge des frais de gestion courante,
- Considérant que ce jeune sera épaulé par deux tuteurs, agriculteurs et élus du territoire,
- Vu la proposition d'une prise en charge financière de cette gestion et ce portage par la CCMDL dans le cadre d'un engagement formalisé par une lettre de mission,
- Considérant que le montant annuel à charge serait de 5 % du prix principal d'acquisition augmenté des frais d'acquisition et annexes estimé à 290.000 €, soit un coût pour l'EPCI de 14.500 € HT/ an,
- Considérant qu'au terme des 3 ou 5 ans, deux options se présentent :
 - le jeune agriculteur rachètera les bâtiments au prix de 290.000 € auquel seront rajoutés 10 % de frais de SAFER (cout de frais de gestion finale) soit 319.000 €,
 - soit s'il n'a pas la possibilité de racheter, la CCMDL devra racheter la globalité à 319.000 €
- Vu la proposition de Monsieur le Président de soutenir l'installation de ce jeune par la signature de la lettre de mission à intervenir avec la SAFER,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la démarche d'aide à l'installation du jeune agriculteur sur la commune de Haute Rivoire, en collaboration avec la SAFER pour le portage financier de la propriété et la gestion administrative,

APPROUVE la mission confiée à la SAFER et les engagements correspondants : prise en charge des coûts de portage financiers et de gestion, engagement à racheter la propriété à l'échéance 3-5 ans si le jeune ne peut pas en faire l'acquisition

AUTORISE Monsieur le Président à signer la lettre de mission.

Demande de subvention Leader pour la réalisation des travaux portant sur les ponts bascules

Le conseil communautaire,

- Considérant que la CCMDL et la commune de St Martin en Haut sont toutes deux propriétaires d'un pont bascule servant notamment aux agriculteurs du territoire,
- Considérant que ces deux équipements présentent des problèmes de sécurité et de nuisances envers le voisinage et la circulation sur les 2 routes départementales concernées,
- Vu l'étude d'opportunité et de faisabilité réalisée sur le devenir de ces équipements,
- Vu le projet de délocalisation de ces deux ponts bascules sur des sites plus adéquats avec installation de ponts bascules neufs et l'acquisition de panneaux photovoltaïques pour alimenter les infrastructures, estimé à 477.078,70 € HT,
- Vu le plan de financement précisant le montant de subventions Leader (100.000 €) et Département (150.000 €) que la CCMDL pourrait prétendre,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE l'opération de délocalisation et de construction de nouveaux ponts bascules sur le territoire communautaire, pour un montant estimatif de 477.078,70 € HT,

APPROUVE le plan de financement de l'opération et la demande de subventions à solliciter, **DIT** que les crédits sont inscrits au budget principal 2021.

VOIRIE

Travaux de voirie – Attribution de l'accord-cadre 2022-2025 et résiliation de l'accord-cadre 2018-2022 et marché subséquent

Le conseil communautaire,

- Considérant la nécessité d'aligner les marchés voirie sur l'année civile correspondant à l'année budgétaire et ainsi permettre de démarrer les travaux plus tôt dans l'année,
- Considérant qu'il convient :
 - de résilier les accords-cadres (2018-2022) lots 1 et 2 au 31/12/2021
 - de résilier le marché subséquent en cours N°4 2021-2022 au 31/12/2021
 - d'attribuer les nouveaux accords-cadres (2022-2025)
- Considérant les deux lots de ce nouveau contrat dans la continuité du précédent, soit
 - Lot 1 : travaux récurrents, petits entretiens de voirie. Un marché subséquent sera relancé tous les ans avec les 3 entreprises retenues
 - Lot 2 : Travaux de grande emprise : un marché subséquent sera lancé en fonction des besoins avec les 3 entreprises retenues
- Considérant que suite à l'appel d'offres lancé, 3 entreprises ont répondu (Colas, Eiffage et Eurovia),
- Vu la proposition de la commission d'appel d'offres de retenir dans l'accord cadre 2022-2025, ces 3 entreprises qui seront consultées :
 - Pour le lot 1 : en fin d'année n-1 pour les travaux de l'année n
 - Pour le lot 2 : selon les projets.

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la résiliation des accords-cadres 2018-2022 au 31/12/2021,

APPROUVE, pour l'accord-cadre 2022-2025, de retenir les entreprises Colas, Eiffage et Eurovia pour les lots 1 et 2, qui seront consultées chaque année au titre des programmes de travaux de voirie,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les accords-cadres à intervenir avec ces 3 entreprises.

HABITAT

Mise en place d'un programme d'amélioration de l'habitat (PIG des Monts du Lyonnais) et convention à passer avec l'ANAH et PROCIVIS

Le conseil communautaire,

- Vu le projet de mise en place d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) avec l'objectif d'inciter la réhabilitation sur 3 ans de 121 logements occupés par des propriétaires répondant à des conditions de ressources établies par l'ANAH,
- Considérant que 3 types de travaux seraient éligibles à savoir :
 - Rénovations énergétiques pour lutter contre la précarité énergétique
 - Adaptation des logements au vieillissement et/ou au handicap, dans une logique de maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie
 - Lutte contre l'habitat indigne, très dégradé ou non décent
- Considérant qu'une animation serait assurée par un Bureau d'études agréées (offres en cours d'analyse) en complément des conseils apportés par les agents de la plateforme de rénovation énergétique,
- Considérant que la mise en œuvre effective du PIG se formalise par la signature d'une convention avec l'ANAH qui attribue des aides financières et PROCIVIS qui intervient pour le préfinancement des subventions publiques et les prêts à taux 0,
- Considérant que l'enveloppe maximum pour la CCMDL s'élève à 330.000 € sur 3 ans à prévoir pour apporter une subvention complémentaire aux travaux réalisés par les propriétaires occupants et financer le travail d'animation.

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la mise en place d'un PIG, programme d'amélioration de l'habitat,

APPROUVE l'attribution de subventions complémentaires à celles de l'ANAH pour les propriétaires occupants répondant aux conditions de ressources et fonction des travaux envisagés,

APPROUVE le projet de convention à intervenir avec l'ANAH et Procivis,

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention.

Petites villes de demain – convention à passer avec le Département du Rhône, les communes de Ste Foy l'Argentière et St Symphorien sur Coise

Le conseil communautaire,

- Vu le programme national d'appui à la redynamisation des communes rurales, de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralité et qui présentent des signes de fragilité et pour lequel ont été fléchées les communes de St Symphorien s/Coise et Ste Foy l'Argentière,
- Considérant que ce programme associe des ressources proposées par un ensemble de partenaires dans une démarche pluridisciplinaire autour de trois axes d'intervention :
 - un appui fort en ingénierie
 - des outils et expertises sectorielles
 - la mise en réseau par l'installation d'un « Club Petites Villes de Demain
- Considérant que la Banque des Territoires mobilise 200 Millions d'euros sur 6 ans destinés à financer l'expertise et l'ingénierie des moyens de redynamisation,
- Vu le partenariat conclu entre la Banque des Territoires et le Département du Rhône en matière de redistribution des subventions,
- Considérant que l'enveloppe financière attribuée pour un accompagnement sur des études préalables menées sur les communes de St Symphorien s/Coise et Ste Foy

l'Argentière s'élève à 85.000 € sur 5 ans et que le Département bonifie cette enveloppe à hauteur de 20 %, dans le cadre de la convention Pacte Rhône,

- Vu la convention quadripartite à intervenir pour fixer les modalités pratiques et financières par lesquelles le Département du Rhône et la Banque des Territoires apportent chacun une contribution financière,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la convention à passer avec le Département du Rhône et les communes de Ste Foy l'Argentière et de St Symphorien s/Coise, fixant notamment les participations financières liées au programme Petites Villes de demain,

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention.

DEVELOPPEMENT DURABLE

Sensibilisation des publics scolaires à la protection de l'environnement – approbation d'un contrat de projet (poste d'animateur) et financement Leader

Le conseil communautaire,

- Vu le projet de sensibilisation des publics scolaires à la protection de l'environnement,
- Vu le projet de recrutement d'un animateur chargé de la sensibilisation sur les thématiques de la transition écologique et de la gestion des déchets,
- Considérant que ce poste pourrait être d'une durée d'un an, subventionné à 80 % par Leader,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le projet de sensibilisation des publics scolaires à la protection de l'environnement et le recrutement d'un animateur en charge de cette action dans le cadre d'un contrat de projet,

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter une subvention Leader à hauteur de 80 % de la dépense estimée à 38.000 €,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette opération.

ECONOMIE

ZA Villedieu- Projet cession à M CIZERON société Passion paysages

Le conseil communautaire,

- Considérant que l'entreprise Passion Paysages installée sur la ZA Villedieu souhaite réaliser une extension de son bâtiment afin d'assurer son développement et qu'elle a sollicité la CCMDL pour l'acquisition de 1 000 m² contigus à sa parcelle,
- Considérant qu'il est proposé cette cession au prix de 33 €/m²,
- Considérant que la CCMDL a saisi l'avis de France Domaines,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la cession foncière d'une parcelle de 1000 m² sur la ZA de Villedieu, au profit de la société Passion Paysages, au prix de 33 €/m², sous réserve de l'avis France Domaines,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette opération.

Résidence d'entreprises Les Roches - avenant aux contrats de location

Le conseil communautaire,

- Considérant que 4 lots sur 6 de la résidence Les Roches ont fait l'objet d'un contrat de location,
- Considérant la nécessité de passer des avenants aux dits contrats pour intégrer dans l'article 4 la spécification 4.2 « plancher collaborant » dont l'usage et l'aménagement relèvent de l'entière responsabilité du locataire en respectant une charge maximum de 500 kg/m²,
- Vu les projets d'avenant à passer avec les sociétés DEVOLIM, MF Concept, NJ Déco et O Poêle,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la signature d'avenants aux contrats de location signés avec les 4 locataires susmentionnés de la résidence Les Roches afin d'intégrer la spécification de plancher collaborant,

AUTORISE Monsieur le Président à les signer.

ZA Bellevue – Cession parcelle au profit de la société MULTIMECA

Le conseil communautaire,

- Vu la demande de la société Multiméca constructeur de machines de mise sous film, de cercluses automatiques et de machines spéciales,... d'acquérir la parcelle disponible de 2580 m² de la ZA de Bellevue inscrit au cadastre de la commune de Souzy sous la référence B1040,
- Considérant qu'il est proposé cette cession au prix de 23 €/m² soit un prix de vente de 59.340 € HT,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la cession foncière d'une parcelle de 2580 m² sur la ZA de Bellevue, au profit de la société Multiméca, au prix de 23 €/m²,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette vente.

Aménagement Zone d'activités Bellevue 2 - attribution du marché de travaux

Le conseil communautaire,

- Considérant l'appel d'offres lancé pour les travaux d'aménagement de l'extension de la ZA de Bellevue 2, estimés par la maîtrise d'œuvre à 707.586 € HT,
- Vu les critères de sélection des offres définis comme suit :
 - - La valeur technique de la prestation 50 points
 - - Le prix des prestations 40 points
 - - La performance en matière d'environnement 10 points
- Vu la proposition de la commission MAPA, après analyse des offres par la maîtrise d'œuvre, de retenir le groupement Lacassagne/SOGEA pour le lot 1 (terrassement – Assainissement – Réseaux secs) pour un montant de 379.977 € HT (estimé à 389.198 € HT)
- Vu la proposition de poursuivre les négociations pour les lots voirie et espaces verts,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la proposition de la commission MAPA concernant l'attribution du marché au groupement TP Lacassagne/SOGEA pour le lot terrassement/assainissement/empierrement/réseaux secs, dans le cadre de l'aménagement de l'extension de la ZA de Bellevue,

AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché à intervenir,

PREND ACTE qu'une négociation interviendra pour les lots Voirie et Espaces verts

DIT que les crédits pour faire face à cette dépense sont inscrits au budget « Zone de Bellevue II » de l'exercice en cours.

Aménagement Zone d'activités Croix Chartier Phase 4 - attribution du marché de travaux

Le conseil communautaire,

- Considérant l'appel d'offres lancé pour les travaux d'aménagement de la ZA Croix Chartier, estimés par la maîtrise d'œuvre à 273.639 €HT,
- Vu les critères de sélection des offres définis comme suit :
 - La Valeur Technique de la prestation – 60%
 - Le prix des prestations – 40%
- Considérant la négociation menée avec les récipiendaires,
- Vu la proposition de la commission MAPA, après analyse des offres par la maîtrise d'œuvre et négociation, de retenir les entreprises suivantes :

Société	Corps d'état	Montant HT
SMTP à Montbrison	Terrassement – Assainissement Empierrement – Réseaux secs	99.513,55 €HT
EIFFAGE ROUTE à Andrézieux Bouthéon	Voirie	94.120,00 €HT
AU CARRE VERT à Roche la Molière	Espaces verts	20.909,00 €HT

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la proposition de la commission MAPA concernant l'attribution des marchés pour l'aménagement de la ZA Croix Chartier aux entreprises susmentionnées,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les marchés à intervenir.

TOURISME/LOISIRS

Déploiement des Gnolus à l'échelle du Département du Rhône - convention à passer avec le Département

Le conseil communautaire,

- Vu la création d'un EPIC nommé « Maison Départementale Rhône Tourisme », par le Département du Rhône,
- Vu l'étude conduite par ce dernier concernant l'opération de geocaching « les gnolus » et qui a démontré que
 - la clientèle des familles n'était pas assez ciblée
 - l'offre « Les Gnolus » était de grande qualité
- Considérant que la destination Beaujolais souhaitait investir aussi dans une offre de géocaching sur son territoire,
- Considérant que le Département a décidé d'élargir à tout le département du Rhône son offre de géolocalisation pour bénéficier d'une plus large communication et de profiter de la notoriété des autres territoires,
- Vu le projet de convention à intervenir avec les 5 Communautés de communes de la Destination, mais aussi par les autres territoires partenaires (Destination Beaujolais, Beaujolais Vert, et peut-être Vienne-Condrieu), pour préciser les modalités du partenariat entre ces collectivités,
- Considérant que l'EPIC s'engage
 - à financer les Gnolus à hauteur de 100.000 € par an pendant 5 ans (90.000 € d'investissements et 10.000 € de fonctionnement),
 - à apporter une aide dans la communication,
 - à financer un poste à mi-temps pour coordonner et animer le réseau de techniciens des différentes destinations

- à veiller à ce que l'offre de parcours soit équilibrée sur l'ensemble du département,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la convention à intervenir notamment avec le Département du Rhône ainsi que les 5 Communautés de communes de la Destination Monts du Lyonnais concernant l'élargissement de l'action géocaching « les gnolus » à tout le département, afin de préciser les modalités du partenariat et de financement pour chaque partie

AUTORISE Monsieur le Président à la signer

QUESTIONS DIVERSES

Le Président,
Régis CHAMBE

